

Fiche signalétique ANIMATEUR SAE

Prérequis d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> Être un grimpeur confirmé et actif depuis 2 ans au moins Être affilié au CAB (membre indoor ou membre alpin) exception voir paragraphe 3.5 Être âgé de 16 ans pour la formation, 17 ans pour l'évaluation et 18 ans pour la certification 	
Durée de la formation	Le cursus spécifique est établi par le titulaire de formation compte tenu des acquis démontrés par le candidat lors d'un bilan initial éventuel et de sa rapidité à apprendre les différentes compétences techniques qu'il doit maîtriser. De façon générale, on peut estimer la durée de formation à environ 20 heures	
Coût de la formation	PAF formation	Voir le site du cercle où il suit la formation
	PAF évaluation	Prix fixé par la fédération, voir le site du CAB. Pour 2020 la PAF est de 50 €
Matériel personnel	Font partie du matériel technique personnel, les « EPI conformes » : Baudrier : 1 Paire de chaussons escalade : 1 Dégaines : 10 min Cordelettes 7 mm nylon (ou équivalent) : 2 Longe personnelle avec mousqueton à vis éventuellement de longueur réglable : 1 Sangles (anneaux 60 et 120) : 1 de chaque Système d'assurage type seau/panier : 1 Grigri (ou équivalent - système à freinage assisté): 1 Mousquetons de sécurité : 5 Maillon rapide : 1	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Tout pratiquant à l'escalade à partir de 6 ans, à l'exception de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental (acceptation dans les limites du handicap évaluées par la fédération, le cercle ou le moniteur et moyennant attestation médicale de non contre-indication de la pratique de l'escalade). 	
Cadre d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> L'Animateur Sportif SAE ne peut intervenir que sur SAE (intérieure ou extérieure) à l'exclusion des falaises naturelles, même d'une seule longueur. Il ne peut intervenir que comme assistant d'un moniteur sportif au minimum initiateur qui doit être présent sur le site. 	
Compétences techniques	Un animateur SAE doit : <ul style="list-style-type: none"> connaître son propre matériel et le matériel couramment utilisé dans les SAE, être capable de s'équiper, s'encorder, assurer avec différents systèmes (les plus utilisés), connaître quelques nœuds essentiels : en huit, huit inversé, tête d'alouette, pêcheur double, prussik et français; être capable de progresser en tête sur SAE (5c), être capable de remonter sur une corde fixe (autobloquants avec cordelette), être capable de poser un relais simplifié sanglé sur point fort et d'y assurer en moulinette un second, être capable de descendre en rappel avec les deux méthodes (autobloquant en-dessous et au-dessus du système de freinage), être capable de construire et progresser en via cordata en SAE, être capable d'intervenir seul au grigri vis-à-vis d'un stagiaire en difficulté. 	
Evaluation	Durée 3 h, organisée par la fédération et portant essentiellement sur la pratique sécuritaire selon un protocole uniforme pour tous les candidats	
Stage pratique	Le stage d'une durée de 6 h sera réalisé APRES réussite de l'évaluation et dans un autre cercle que celui dans lequel le candidat a suivi sa formation.	
Délibération	Le résultat de l'évaluation est délibéré par le jury des examinateurs et en cas de réussite, le candidat est autorisé à faire son stage. Après réussite de celui-ci, la fédération informe l'Adeps qui valide le brevet.	
Formation continue/ recyclages	Afin de garantir le maintien des compétences, les animateurs encadrant des activités sportives sont tenus de s'inscrire dans une logique de formation continue en participant à une session de recyclage tous les 5 ans afin de réactualiser et d'uniformiser leur savoir et savoir-faire en regard des évolutions du métier. Les compétences sécuritaires sont évaluées et sanctionnés d'une suspension du droit d'exercer toute forme d'encadrement à l'escalade en cas d'échec ou de non recyclage. Un animateur non recyclé se voit suspendre son droit d'exercer. Il récupérera ce droit dès qu'il aura suivi et réussi le recyclage	